

VŒU

Vœu pour la légalisation et l'encadrement de la distribution de cannabis

LE CONSEIL,

présenté par le groupe EELV

ADOPTE le vœu suivant :
par 26 voix pour, 3 voix contre et 16 abstentions

Conseil Municipal du 23 mars 2017

Depuis près d'un demi-siècle, la consommation et la distribution du cannabis sont régies par une loi prohibitionniste et répressive. Cette politique est un échec, notre pays se classant parmi les premiers consommateurs de cannabis en Europe avec 13,4 millions de consommateurs occasionnels et près de 4 millions de consommateurs réguliers.

Pire encore, la prohibition de la consommation de cannabis est directement responsable de la montée en puissance des réseaux mafieux gérant ces trafics. Ces derniers brassent des sommes considérables et gangrènent de nombreux quartiers en France.

Enfin, la répression de la consommation et de la distribution de cannabis est une politique publique extrêmement coûteuse (police, justice, établissements pénitentiaires) et cela au détriment d'investissements plus pertinents (santé, logement, école, travaux publics, sécurité).

Considérant l'échec des politiques anti-drogues menées depuis 40 ans partout dans le monde, la montée en puissance toujours plus grande des réseaux mafieux qui ne connaissent pas les frontières, et l'évolution des positions de plusieurs Etats des Etats-Unis (Colorado, Alaska, Oregon etc.), ainsi que d'autres pays comme l'Uruguay vers une légalisation et une production encadrée du cannabis.

Considérant que de nombreux hommes et femmes politiques, intellectuel-les, chercheurs travaillent depuis longtemps pour tenter de réorienter la politique de répression menée depuis 40 ans, qu'au moins deux candidats à l'élection présidentielle de 2017 – se déclarent favorables à la légalisation et l'encadrement de la distribution du cannabis.

Considérant que la répression de la consommation et de la distribution de cannabis mobilisent une grande partie du temps de travail des forces de l'ordre et des magistrats. En effet, les interpellations pour usage de cannabis atteignent le chiffre annuel de 122.439 et représentent 90% des interpellations pour usage de stupéfiants. Leur nombre a été multiplié par cinq depuis le début des années 1990. En dehors des affaires d'usage, les services de police et de gendarmerie ont effectué 15.302 interpellations pour usage, revente et trafic de cannabis. 31.000 personnes ont été condamnées en 2012 à des peines inscrites au casier judiciaire pour consommation de cannabis.

Considérant que la surpopulation carcérale – une moyenne de 114 détenus pour 100 places - est également une conséquence de cette politique de répression. Sur 78 796 détenus – en détention provisoire ou en exécution de peine - 14,7% le sont au titre d'une infraction à la législation sur les stupéfiants

Considérant que cette politique de prohibition est également dommageable pour la santé des consommateurs car la clandestinité des pratiques les éloigne de la prévention, de la réduction des risques et des soins et qu'une légalisation et une distribution encadrée du cannabis permettrait la mise en œuvre de véritables politiques de prévention des risques.

Considérant qu'une légalisation contrôlée de la production, de la vente et de la consommation, telle qu'elle existe déjà dans plusieurs pays, aurait de nombreux effets positifs. Elle permettrait de mettre un coup d'arrêt mis aux réseaux mafieux qui prospèrent sur l'interdit. Cela permettra de générer des économies substantielles qui bénéficieront à l'économie française. La taxation légitime sur la vente permettra de financer des politiques de santé publique et d'éducation.

Le Conseil Municipal demande :

- au prochain Président de la République et aux futurs parlementaires l'ouverture d'un débat national sur la légalisation du cannabis,
- le lancement d'expérimentations sur sa légalisation ou la dépénalisation de son usage, s'inspirant de celles mises œuvre dans plusieurs pays européens,
- de développer parallèlement des politiques de prévention et de santé publique,
- de mettre un terme aux réseaux mafieux qui gèrent le trafic de stupéfiants, tout en mettant en place les nécessaires dispositifs de réinsertion,
- que le débat public s'organise au niveau local afin de saisir les enjeux propres de notre territoire.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 30 MARS 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 30 MARS 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 MARS 2017